



Gouvernement
du Canada

Secrétariat national
Recherche et
sauvetage

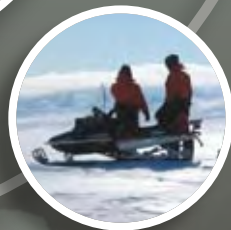
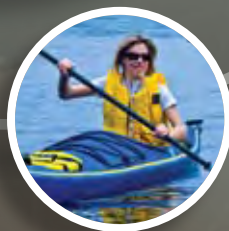
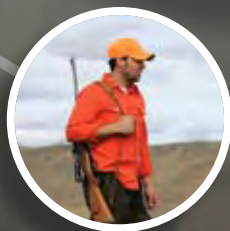
Government
of Canada

National Search
and Rescue
Secretariat



Balises de localisation personnelle

Une ligne de survie



PLB/BLP



ELT



EPIRB/RLS



www.nss-snrs.gc.ca

Canada

Secrétariat national Recherche et sauvetage

275, rue Slater, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 1-800-727-9414

Télcopieur : 613 996-3746

Site Web : www.nss-snrs.gc.ca

Courriel : inquiry@snrs.gc.ca

CS09-0506



Balises de localisation personnelle

Imaginez : vous faites de la randonnée dans les Rocheuses, du relèvement géologique dans les Territoires du Nord-Ouest ou du kayak le long d'un rivage isolé du lac Supérieur, ou encore vous chassez le caribou dans le Nord québécois.

Tout à coup, vous vous trouvez en grave danger, mais hors de la couverture du réseau de téléphonie cellulaire. Comment appelleriez-vous à l'aide? Vous pourriez utiliser une balise de localisation personnelle (BLP) 406 MHz. Une telle balise peut avertir rapidement les autorités de recherche et sauvetage (R-S) que vous êtes en détresse et que vous avez besoin d'aide. Lorsqu'elles reçoivent un appel de détresse provenant d'une BLP qui a été enregistrée correctement, les autorités de R-S savent exactement qui vous êtes et où vous vous trouvez, et elles peuvent diriger les secours vers votre emplacement.



Qu'est-ce qu'une BLP?

Une BLP 406 MHz est un émetteur radio d'urgence léger et compact, alimenté par pile, qui peut envoyer un signal de détresse comportant un code unique aux autorités de R-S à partir de n'importe où dans le monde. Contrairement aux téléphones cellulaires ou aux postes radio portatifs, une BLP est spécialement conçue pour servir de dispositif d'appel d'urgence de dernier recours. Les BLP sont fabriquées spécifiquement

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

✓	Signal de détresse de 5 W émis sur la fréquence 406 MHz
✓	Couverture mondiale (internationale) pour le signal primaire sur la fréquence 406 MHz
✓	Émission d'un signal de ralliement local sur une deuxième fréquence de 121,5 MHz
✓	Appareil conçu pour résister aux chocs et aux intempéries
✓	Possibilité de transmettre les coordonnées GPS (la plupart des modèles)
✓	Identification unique de l'utilisateur dans un registre
✓	Aucun abonnement ni frais d'accès au système à payer

pour supporter des conditions climatiques extrêmes (froid, chaleur, humidité), pour flotter de façon autonome ou au moyen d'un accessoire et pour résister à des chocs modérés. La plupart des BLP sur le marché actuel peuvent tenir dans la paume de la main et peuvent facilement être attachées à l'équipement personnel (sac à dos, gilet de sauvetage, veste de chasse). Une fois le prix d'achat ou de location payé, il n'est pas nécessaire de déboursier de frais d'abonnement ou de frais d'accès au système pour la couverture des satellites de R-S.

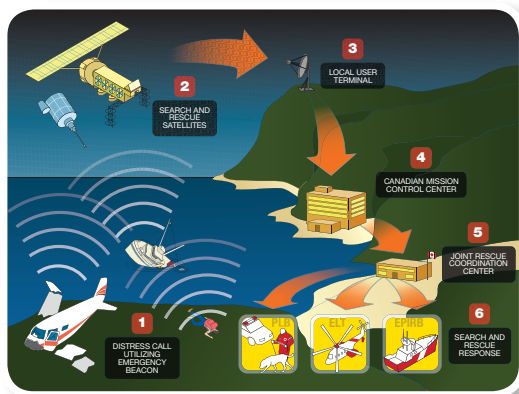
Comment fonctionne une BLP?

Une BLP est activée manuellement par une méthode simple en deux étapes*, ce qui aide à prévenir les activations accidentelles.

* Consultez un manufacturier pour obtenir des instructions spécifiques

Une fois activée, une BLP 406 MHz envoie un signal numérique qui indique qu'il y a une urgence. Les satellites de recherche et sauvetage COSPAS-SARSAT en orbite autour de la Terre, qui couvrent le monde entier, reçoivent et transmettent les signaux de détresse vers les stations au sol. L'information relative à l'emplacement est calculée et transmise au Centre canadien de contrôle des missions (CCCM) à

Trenton (Ontario). L'ensemble de ce processus est automatisé, et l'alerte ne prend que quelques minutes pour atteindre le CCCM. Au CCCM, le code unique de la BLP sert à extraire les renseignements du Registre canadien des balises de détresse. Le CCCM transmet l'alerte et les données du registre à l'autorité de R-S provinciale ou territoriale pertinente. Le CCCM reçoit également les alertes générées par des BLP enregistrées au Canada qui sont activées à l'étranger, qui permet aux autorités canadiennes de surveiller l'intervention de R-S locale, au besoin.



Un signal de détresse est transmis par l'entremise des satellites de COSPAS-SARSAT aux autorités de R-S.

De nombreuses BLP sont également munies d'un récepteur GPS intégré, qui ajoute les données de positionnement GPS au signal de détresse.

Cette information supplémentaire permet d'éliminer la partie « recherche » des interventions de « recherche et sauvetage ».

Pour aider les secours à trouver votre emplacement, la BLP émet également un signal radio analogique continu sur la fréquence 121,5 MHz, la fréquence internationale de détresse. En utilisant ce signal pour se guider, les secouristes peuvent vous trouver, même si la visibilité est réduite par l'obscurité, le brouillard, la neige ou le couvert forestier.



À la fin de la vie utile d'une BLP, il est essentiel d'en disposer de façon sécuritaire afin de prévenir les activations accidentelles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système international de satellites de recherche et sauvetage COSPAS-SARSAT, visitez www.cospas-sarsat.org.

Qui devrait utiliser une BLP?

Une BLP ne doit être utilisée qu'en situation de détresse, lorsque les moyens ordinaires de communication, comme les téléphones cellulaires ou terrestres, ne sont pas disponibles. Si vos activités de travail ou de loisir comportent des risques importants, ou vous emmènent à des endroits où les communications sont limitées, vous devriez envisager de porter une BLP.



Bon nombre d'utilisateurs des aires naturelles et de travailleurs isolés transportent une BLP dans leur trousse de sécurité; les aviateurs et les marins utilisent également des BLP comme dispositif d'alerte d'urgence. Ces BLP sont parfois vendues aux pilotes et aux marins en tant qu'« émetteurs de localisation d'urgence (ELT) » ou « radiobalises de localisation des sinistres (RLS) ». Les pilotes

doivent cependant savoir que contrairement aux ELT, les BLP ne s'activent pas automatiquement en cas d'écrasement. De leur côté, les marins doivent également savoir que les BLP ne s'actionnent pas au contact de l'eau, contrairement à bien des RLS spécialement conçues pour l'utilisation marine. Une BLP doit être activée manuellement : pour pouvoir l'actionner, vous devez être conscient, alerte et capable d'atteindre la balise.

Même si le port d'une BLP est une mesure entièrement volontaire, on vous encourage à acheter ou à louer une BLP et à l'inclure dans votre trousse de sécurité générale.

L'intervention de R-S lors d'alertes de BLP

D'abord, la R-S est une responsabilité partagée. Avant de vous lancer dans une activité, particulièrement si vous devez vous rendre dans des zones isolées, vous devriez faire un examen complet de votre plan de voyage*. Il faut notamment planifier vos moyens de navigation et de communication, et la façon dont vous prendrez soin de vous-même et de vos compagnons, particulièrement en cas d'urgence. Les articles de premiers soins et l'équipement de survie sont essentiels, et il faut être formé pour



les utiliser. Des organismes comme l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (www.sarvac.ca) et le programme *AdventureSmart* (www.adventuresmart.ca) diffusent beaucoup d'information utile sur la façon de se préparer pour les activités en plein air.

** Assurez-vous de remettre votre plan de voyage à un ami.*

Lorsque vous activez votre BLP, à quel genre d'intervention de R-S devriez-vous vous attendre?

Au Canada, ce sont habituellement les forces policières (comme la **Gendarmerie royale du Canada**, la **Police provinciale de l'Ontario** et la **Sûreté du Québec**) qui répondent aux incidents de R-S à la suite de

l'activation de BLP. Des bénévoles de R-S au sol ayant reçu une formation spéciale peuvent également fournir de l'aide. Dans le réseau des parcs nationaux, **Parcs Canada** coordonne l'intervention des incidents de R-S. De plus, n'importe laquelle de ces autorités peut demander de l'aide à d'autres organismes de R-S, y compris les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne.

Cependant, dans l'ensemble, le type d'intervention varie selon le lieu où l'on se trouve et les ressources de R-S disponibles dans la région. Vous devriez vous assurer d'avoir la formation nécessaire et l'équipement approprié pour que vous et votre groupe puissiez subsister jusqu'à ce que les secours arrivent.

Les personnes qui portent des BLP à bord d'aéronefs ou de bateaux devraient donc s'assurer que leur enregistrement dans le Registre canadien des balises comporte une mention de cette utilisation spéciale, de façon à ce qu'une intervention de R-S aérienne ou maritime appropriée soit lancée (par les Forces canadiennes ou la Garde côtière canadienne).

Où pouvez-vous vous procurer une BLP?

Au Canada, bon nombre de magasins de sport et de magasins d'articles maritimes vendent ou louent des BLP. Il est important de s'assurer que la BLP 406 MHz a un code approprié pour l'utilisation au Canada et qu'elle est correctement enregistrée auprès des autorités de R-S, particulièrement s'il s'agit d'un appareil loué.

Assurez-vous que votre BLP a un code approprié pour le Canada et que son usage au pays est approuvé.

Chaque BLP a un numéro d'identification unique (NIU) de 15 chiffres, qu'on appelle parfois un « code hexadécimal à 15 chiffres » ou un « identificateur de balise », et qui est indiqué sur la BLP. Le NIU à 15 chiffres pour une BLP 406 MHz canadienne commence par **278, 279, A78** ou **A79**. Tout autre préfixe signifie que la BLP n'est pas prévue pour l'utilisation au Canada. Toutefois, la plupart des BLP à code étranger peuvent être reprogrammées pour être



utilisées au Canada. Pour obtenir des renseignements sur les coûts et les options de reprogrammation, communiquez avec le fabricant.

Pourquoi est-il important d'avoir une BLP à code canadien?

Lorsqu'une alerte provenant d'une BLP à code canadien est reçue, elle est acheminée automatiquement au CCCM à Trenton (Ontario) en vue de lancer une intervention de R-S. Une alerte provenant d'une BLP programmée avec un code d'un autre pays sera d'abord envoyée au centre de contrôle des missions de ce pays afin d'extraire l'information enregistrée dans le registre des balises du pays, et ce, même si la BLP émet à partir du Canada. L'alerte finira bien par se rendre à l'autorité de R-S pertinente, mais l'utilisation au Canada d'une BLP ayant un code d'un pays étranger peut ajouter une étape qui retarde inutilement le processus de sauvetage.

Rappelez-vous que tous les modèles qui sont offerts sur le marché canadien doit être approuvés par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage et Industrie Canada. Une liste des modèles approuvés peut être consultée en ligne au : http://www.nss.gc.ca/site/Emergency_Beacons/PLB_f.asp.

Comment enregistrer votre BLP dans le Registre canadien des balises de détresse

Au cours du processus de sauvetage, lorsqu'une alerte de BLP est reçue, on utilise son NIU pour déterminer le propriétaire de la balise à partir des données du Registre canadien des balises de détresse. Il est donc important que les propriétaires s'assurent que leur BLP 406 MHz soit enregistrée auprès des autorités de R-S le plus tôt possible. Les renseignements contenus dans le registre comprennent le nom du propriétaire, les coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence et toute autre information pertinente fournie par le propriétaire.

Si une BLP correctement enregistrée est déclenchée, les autorités de R-S consulteront le registre et tenteront de communiquer avec le propriétaire et les personnes à joindre en cas d'urgence. Un seul appel téléphonique peut rapidement résoudre une fausse alarme, ou permettre d'obtenir des renseignements essentiels pour répondre à une situation de détresse

réelle. Il est donc important de garder l'information du registre à jour. Vous pouvez mettre à jour les renseignements autant de fois que vous le voulez, mais vous devriez revoir l'information au moins une fois par année.

L'enregistrement et les mises à jour sont gratuits, et peuvent être faits de diverses façons :

- En ligne (24 heures par jour, 7 jours par semaine) :
<http://www.registrecanadiendesbalises.forces.gc.ca/>;
- Télécopieur : 1-877-406-3298;
- Courrier : Registre canadien des balises de détresse, BFC Trenton, C.P. 1000 Succ. Forces, Astra (Ontario) K0K 3W0;
- Téléphone : 1-877-406-7671;
- Courriel : cbr@sarnet.dnd.ca



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les BLP ou sur le Registre canadien des balises, visitez le site Web du Secrétariat national Recherche et sauvetage au www.nss-snr.gc.ca ou appelez le 1-800-727-9414.